CONVENTION NATIONALE.

LETTRE

DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGERES

AU PRÉSIDENT

DE LA CONVENTION NATIONALE,

Par laquelle il fait part d'un arrêté pris par la société établie à Rochester pour la propagation des droits de l'homme ;

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

Le Ministre des affaires étrangères au Président de la Convention Nationale.

Paris, le 29 novembre 1792, l'an Ier. de la République.

LE ministre plénipotentiaire de la République en Angleterre, vient de me faire passer la décoration militaire de Henri Montfort Power, né à Londres en 1736, passé en 1758 au service de France, où il est resté jusqu'en 1791, ayant été, à cette époque, réformé avec l'état-major des Invalides, après 33 ans de services.

Il a follicité inutilement de l'emploi par quatre mémoires adreffés aux miniftres de la guerre Duportail, Narbonne & de Grave : affiégé de goutte aujourd'hui, il dépofe fa croix fur l'autel de fa patrie adoptive, jufqu'à ce que fa fanté lui permette de dévouer fes bras pour la défenfe de la liberté & de l'égalité, au maintien defquelles il jure de confacrer ce qui lui refte d'années à vivre.

Je copie, citoyen préfident, les propres expreffions de Henri Montfort Power.

Il m'eft doux d'ajouter que ce dévouement à la caufe de la République française devient général parmi le peuple anglois : les adreffes que j'ai été chargé de faire paffer à la convention nationale en font une preuve frappante. Hier encore j'ai reçu, d'une fociété qui confacre fon temps à établir l'empire de la liberté & de l'égalité, & qui placeroit fon bonheur à pouvoir contribuer à l'union de deux peuples trop long-temps ennemis, une réfolution prife dans fa féance du 20 de ce mois, dont voici la traduction :

« La fociété ayant été informée que M. Lindfay » eft dépêché à Paris, fans aucun caractère diplo- « matique qui annonce que le miniftère Anglois re- » connoît la République françaife, a

» Réfolu unanimement que cette fociété voue au » mépris, à la haine & à l'indignation des vrais amis » de la liberté les agens d'une adminiftration cor- » rompue, qui ont l'audace d'envoyer aux miniftres » d'un peuple libre, un certain Lindfay, avec un » meffage menaçant, infultant, dans la vue d'obtenir » des conditions qui déshonoreroient la majefté du » peuple français, & de lui faire abandonner la caufe » des peuples qui afpirent à recevoir de lui le bienfait » de la liberté.

« Résolu que le président de la société invitera
» tous les amis de l'égalité, toutes les sociétés cor-
» respondantes en France, à employer leur zèle,
» leurs efforts, leurs sollicitations auprès du conseil
» exécutif, même le ministre citoyen ayant le dépar-
» tement des affaires étrangères, à ne recevoir, ni
» reconnoître le messager insolent Lindsay; à refuser
» toute communication avec le cabinet Britannique,
» jusqu'à ce qu'il ait reconnu la souveraineté du
» peuple français, & chassé de la cour l'infâme
» Calonne, boute-feu, instigateur odieux, intrigant
» ami du despotisme, & agent malévole d'un parti
» infâme.

» Résolu aussi que la société continuera ses séances
» deux fois par semaine, & que des remerciemens
» seront faits au citoyen de la Chesnaye, pour son
» zèle infatigable à nous procurer des lumières,
» intelligences & objets d'instruction ».

Cet arrêté a été pris par la société établie à Rochester pour la propagation des droits de l'homme.

LEBRUN.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.